

RAPPORT DE GESTION

Relatif aux comptes annuels couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 Etabli en vue de l'assemblée générale du 22 juin 2026

Conformément aux articles 3 : 5 & 3 : 6 du Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport des activités et de la gestion de notre société durant l'exercice écoulé. Les commentaires qui suivent sont basés sur le bilan après affectation des résultats et ceci sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale. Ce projet est conforme aux statuts de notre société ainsi qu'aux règles d'évaluation telles qu'elles ont été fixées par l'organe de gestion.

I. Bilan après affectation des résultats

Le bilan ci-dessous vous est présenté sous forme condensée par comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent :

	4.326.605,87	86,07	4.293.476,62	88,55
	700.175,82	13,93	555.061,33	11,45
	<u>5.026.781,69</u>	100,00	<u>4.848.537,95</u>	100,00
	4.985.209,23	99,18	4.773.870,08	98,46
	13.000,00	0,25	50.000,00	1,03
	28.572,46	0,57	24.667,87	0,51
<u>ACTIF</u>				
	31-12-2024	%	31-12-2025	%
Actifs immobilisés				
Actifs circulants				

2. Le fonds de roulement net qui se définit par la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés laisse apparaître les montants suivants : 671.603,36 € en 2024 pour 530.393,46 € en 2025 donc nettement positif.
3. Le rapport entre les capitaux propres et le passif total qui mesure l'indépendance financière de l'entreprise, à l'égard des fonds tiers, se présente ainsi : 99,18 % en 2024 pour 98,46 % en 2025.
4. Pour respecter les principes comptables de prudence et d'image fidèle, il a été créé en 2024 une provision pour risques et charges de 13.000,00 €. Cette provision est relative au litige qui oppose l'Intercommunale au locataire de la maison forestière. Ce litige est actuellement entre les mains de la justice. Il est apparu opportun au vu du développement de cette affaire d'augmenter cette provision de 37.000,00 € pour la porter à 50.000,00 € et ce pour couvrir un risque latent.
5. En vertu de l'article 3 :6 du CSA , La société a établi ses comptes annuels selon le principe de continuité d'exploitation. Malgré des résultats déficitaires, le conseil d'administration estime que la société dispose d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations au cours des douze prochains mois. Ainsi, la continuité de l'exploitation est considérée comme assurée à la date de clôture des comptes.

III. Evénements importants de l'exercice

1. Ventes de bois : Des coupes ont été vendues pour un montant de 47.474,44 €. Les autres recettes sont composées de locations diverses et de droits de chasse soit 8.286,24 €. Nous insistons sur le fait que la vente de bois de 2025 n'a pas été plus lucrative que celle de 2024. Les perspectives de 2026 inclinent à la prudence.
2. Les produits financiers bruts sur placements se sont élevés en 2025 à 3.324,60 €.
3. Durant l'année 2025, est intervenue la démolition du pavillon de chasse. Le coût de ces travaux est de 15.630,00 HTVA et a été comptabilisé en charges exceptionnelles « autres charges d'exploitation non récurrentes ».

IV. Evénements importants après la clôture de l'exercice

Le conseil d'administration signale qu'il n'y a pas eu, depuis la date de clôture, d'évènements qui seraient susceptibles de modifier de manière importante les

résultats qui vous sont présentés ainsi que la situation financière de la société telle que reprise dans les comptes annuels.

V. Circonstances susceptibles d'influencer notablement le développement de la société et description des principaux risques et incertitudes

Aucune circonstance interne à la société n'est susceptible d'influencer notablement ou même anecdotiquement son développement. Exception faite du retrait soudain d'un associé, ce qui apparaît improbable au vu de la situation, d'une absorption par une société tierce ou une destruction totale ou partielle du domaine boisé, aucun élément relevé dans la comptabilité ou dans la vie de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré ne permet d'entrevoir un ou des effets négatifs sur sa pérennité.

VI. Recherche et développement

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été effectuée en la matière.

VII. Augmentation de capital / émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription

Néant.

VIII. Acquisition de nos actions propres

Néant.

IX. Existence de succursale

La société ne dispose d'aucune succursale.

X. Prestations exceptionnelles du commissaire

- Mise en adéquation des PV de réévaluation par rapport à l'état des biens.
- Litige locatif – analyse – décision – rapport de gestion.
- Mise en concordance du portefeuille sous l'angle du précompte mobilier.
- Suivi AG – recherche documentaire sur la législation CDLD – comptabilité communale.

XI. Rapport de rémunération de l'intercommunale (Article L1523-17 § 2 Alinéa 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

Pour répondre aux exigences de l'article L1523-17 § 2 alinéa 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le rapport de gestion des administrateurs de l'intercommunale intègre un rapport des rémunérations versées par l'intercommunale en 2025.

Toutefois, le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution belge.

Jetons de présence, éventuellement indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Les montants ci-après ont été pris en charge au cours de l'exercice 2025 par l'Intercommunale du Bois d'Havré :

Jetons de présence par séance aux administrateurs non membres du Comité de direction :

Année 2025	4.550,00
------------	----------

Rémunérations aux Présidents du conseil d'administration :

Année 2025	4.517,50
------------	----------

Rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

Néant.

L'Article L1523-16 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoit également que le présent rapport de gestion doit comporter la structure de l'organisation, l'organigramme fonctionnel complet, les lignes de développement et un plan financier pluriannuel.

Structure de l'organisation

Le conseil d'administration de l'Intercommunale IBH est composé des personnes suivantes :

Conseil d'administration sortant :

- ✚ Mr Bruno Rossi, Président, fin de mandat le 14-10-2024
- ✚ Mr Bauwens Damien, Administrateur, mandat prolongé
- ✚ Mme Berthot Nathalie, Administrateur, mandat prolongé
- ✚ Mr Delhove Emmanuel, Administrateur, mandat prolongé
- ✚ Mme Batistini Muriel, Administrateur, fin de mandat le 14-10-2024
- ✚ Mr Todisco Alexandre, Administrateur, fin de mandat le 30-09-2025
- ✚ Mr Darville Marc, Administrateur, fin de mandat le 14-10-2024

Conseil d'administration actuel

- ✚ Mr Darville Jonathan, Président, début de mandat le 30-09-2025
- ✚ Mr Bauwens Damien, Administrateur, mandat prolongé
- ✚ Mme Berthot Nathalie, Administrateur, mandat prolongé
- ✚ Mr Delhove Emmanuel, Administrateur, mandat prolongé
- ✚ Mme Ouali Mélanie, Administrateur, début de mandat le 19-01-2026
- ✚ Mme Brichaux Danièle, Administrateur, début de mandat le 30-09-2025
- ✚ Mr Veltri Mathieu, Administrateur, début de mandat le 30-09-2025

Le comité de rémunération de l'Intercommunale IBH est actuellement composé des membres suivants du Conseil d'administration :

Comité de rémunération sortant



- ✚ Bruno Rossi, fin de mandat le 12.10.2024
- ✚ Emmanuel Delhove, mandat prolongé
- ✚ Nathalie Berthot, mandat prolongé
- ✚ Muriel Batistini, fin de mandat le 12.10.2024

Comité de rémunération actuel

- ✚ Jonathan Darville, début de mandat le 30-09-2025
- ✚ Emmanuel Delhove, mandat prolongé
- ✚ Nathalie Berthot, mandat prolongé
- ✚ Mathieu Veltri, début de mandat le 30-09-2025

Un Comité d'audit a été constitué au sein de l'Intercommunale en totale conformité avec les prescriptions de l'article L1523-26 du CDLD tel que modifié par l'article 28 du Décret du 29 mars 2018. De ce chef, sa composition répond notamment aux critères évoqués dans l'article 3 : 6 § 1er 9° du Codes des Sociétés et des Associations.

Le comité d'audit de l'Intercommunale IBH est actuellement composé des membres suivants du Conseil d'administration :

-  Nathalie Berthot, mandat prolongé
-  Jonathan Darville, début de mandat le 30-09-2025

L'Intercommunale est structurée en 1 secteur d'activité.

Organigramme fonctionnel en annexe 1.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'organe restreint et de bureau exécutif au sein de l'Intercommunale IBH.

Lignes de développement

L'Intercommunale du Bois d'Havré a comme objet social :

- 1) La conservation et l'entretien de la propriété dite Bois d'Havré et Bois Denis sise sur le territoire de la Ville de Mons section d'Havré ;
- 2) L'acquisition, la conservation et l'entretien de toute nouvelle parcelle et de tout domaine forestier sans exception ;
- 3) La préservation du ou des domaines et leur amélioration ;
- 4) L'aménagement des bois en vue de la réalisation de fins plus particulières intéressant à la fois le bien-être physique et la santé morale de la population ;
- 5) L'exploitation normale et rationnelle des différentes ressources des domaines, telle que vente de bois, location du droit de chasse, mise en culture de certaines parties, exploitation du sous-sol dans l'un ou l'autre endroit, location et même vente de certaines parcelles, etc...
- 6) La gestion et l'aménagement forestier.

XII. Affectations et prélèvements

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme détaillé en page 2 des comptes annuels soit :

Prélèvement sur la réserve disponible (-) 117.159,15

Perte de l'exercice (-) 117.159,15

XIII. Nominations et démissions

Cf. structure de l'organisation.

XIV. Adjudication de marchés de travaux, de fournitures et de services

Lors de sa séance du 25 mars 2025, le conseil d'administration a statué sur la remise des offres pour des travaux de mise en conformité de l'installation électrique du hangar forestier.

Les adjudicateurs étaient les suivants :

- Ets Electric Concept, rue Trieu à Vallée, 2/B à 7110 Houdeng-Goegnies (La Louvière)
- Normelec Security, rue Salvatore Allende, 30/A à 7021 Havré (Mons) - C.G.E., rue des Sandrinettes, 34 à 7033 Cuesmes (Mons)

Le conseil d'administration a désigné la firme C.G.E. pour la somme de 1.903,00 € H.T.V.A.

Lors de sa séance du 21 mai 2025, le conseil d'administration a statué sur la remise des offres dans le cadre de la désignation du réviseur d'entreprises.

Les adjudicateurs étaient les suivants :

- RSM/Inter Audit, rue Antoine de Saint Exupéry, 14 à 6041 Gosselies - Joiris – Rousseaux & Co, rue de la Biche, 18 à 7000 Mons - Colin Victor, Place Hergé, 2/D 28 à 7500 Tournai.

Le conseil d'administration a désigné RSM/Inter Audit pour la somme annuelle de 2.600,00 € H.T.V.A. soit 3.146,00 € de T.V.A.

XV. Intérêt opposé

Aucune opération n'a été décidée au cours de l'exercice clôturé, à la réalisation de laquelle nous avons eu un intérêt personnel au sens de l'article 7 : 115 du Code des sociétés et des associations.

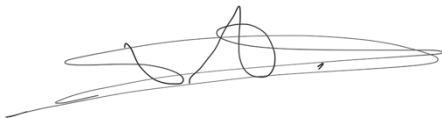
XVI. Conclusions

Nous espérons vous avoir éclairé de manière suffisante par le présent rapport. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements souhaités au sujet du présent rapport et des comptes annuels.

Lorsque vous vous serez prononcés sur l'adoption des comptes annuels, nous vous demandons de nous accorder décharge pour notre gestion. Nous soumettons également les rémunérations qui nous sont attribuées, pour l'exercice écoulé, à votre approbation.

Fait à Mons, le 11 mai 2026

Le Conseil d'administration,
Jonatha DARVILLE,
Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jonatha Darville', written over a horizontal line.

ORGANIGRAMME

Président :

- Jonathan Darville

Secrétaire administrative :

- Giuseppa Sollami

Trésorier

- Francis Galoux

Membres du Conseil d'administration :

- Nathalie Berthot
- Damien
Bauwens
- Emmanuel
Delhove
- Mélanie Ouali
- **Danièle**
Brichaux
- Mathieu Veltri